

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2024



Date de convocation : 01/07/2024
Date d'affichage : 01/07/2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 10
Présents : 07
Votants : 08

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 8 juillet à 19 Heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de M. James BLOUIN, Maire.

Etaient présents: JC.GEFFROY, S.CAILLAUD, adjoints,
M.DELACOUR – PY.LENORMAND (*arrivé à 19h30*)– M.LOPEZ – T.NEYT
formant la totalité des membres en exercice.

Absents : P.DERLY (Pouvoir à J.BLOUIN) – E.OLLIVIER – J.FERRAND DEBART

Jean-Claude GEFFROY a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 8 avril 2024.

REFECTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT :

M. le Maire informe le conseil que le mûr de soutènement, ruelle du Fort, le long de la propriété de M. De Oliveira menace de s'effondrer. Juridiquement, à partir du moment où le mûr ne figure pas dans l'acte de propriété, celui-ci est considéré comme un accessoire de voirie et est propriété de la commune.

Arrivée de PY.LENORMAND à 19h30.

Par conséquent, M. le Maire propose de retenir le devis de l'entreprise FOURNAUX d'un montant TTC de 44 023 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le montant de ces travaux.

D'autre part, Mme Poulain, architecte des bâtiments de France est venue visiter l'église et affirme que le désordre au niveau du sol est dû à l'assèchement et à la rétractation de l'argile engendré probablement par la pose de gouttières sur la toiture. Elle ne voit donc pas l'utilité de rechercher par la réalisation d'une tranchée le long du mur les raisons de ce désordre. Néanmoins, elle préconise la réalisation d'un chaînage au niveau de la nef.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE :

M. le Maire propose :

- un budget de 50 000 € suite au vote de la réfection du mûr de soutènement ruelle du Fort qui sera transféré de la section de fonctionnement.

- un budget supplémentaire de 2 000 € pour l'achat d'un nouveau véhicule de service.

Pour information, les travaux de réfection des allées du cimetière ont débuté, un devis supplémentaire a été accepté pour l'élargissement des allées jusqu'en bordure de tombes et M. le Maire propose le remplacement du portail et portillon pour un montant de 10 307 €, sans besoin de budget supplémentaire, l'enveloppe initiale votée au budget étant suffisante. Le conseil municipal accepte l'ensemble de ces propositions.

QUESTIONS DIVERSES :

-Eoliennes à Vesly : l'entreprise NEOEN a changé d'actionnaires et est dans l'attente des résultats d'un appel d'offre de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) afin d'obtenir un tarif de revente de l'électricité. Le budget global pour la création d'un tourne à gauche et de la réfection globale de VC43 est de 700 000 €

-S.Caillaud propose d'acheter la parcelle boisée à la remise appartenant à la commune. Cette proposition sera étudiée.

-PY.Lenormand demande l'envoi de courriers aux habitants qui n'entretiennent pas leurs arbres et leurs haies donnant sur le domaine public et la pose d'un panneau interdiction de stationner chemin de l'aulnaie permettant aux engins agricoles de circuler plus facilement.

-Ancien dépotoir : afin d'éviter la prolifération des lapins, le conseil décide de la location d'une mini-pelle pour niveler et nettoyer le terrain.

-Comité des fêtes : M. le Maire remercie son Président, T.Neyt pour l'organisation du marché nocturne.

La séance a été levée à 20h20.